

## ANNEXE TARIFAIRE

### CONVENTION DE TENUE DE COMPTES CONSERVATIONS DE PARTS DANS LE CADRE D'UN PLAN D'EPARGNE SALARIALE

#### ANNEXE TARIFAIRE APPLICABLE AU 1ER JANVIER 2024

CONDITIONS TARIFAIRES APPLICABLES A L'ENTREPRISE <sup>1</sup>	
Frais de transfert collectif <sup>2</sup>	500€ HT
Reporting des opérations (espace web entreprise)	Gratuit
Reporting des opérations (demande à Federal Finance)	6.70€ HT/Demande

CONDITIONS TARIFAIRES APPLICABLES A L'EPARGNANT <sup>3</sup>	
Frais de tenue de compte (pour les salariés ayant quitté l'entreprise) prélevés une fois par an <sup>4</sup> ou lors du solde du compte <sup>5</sup>	30€ TTC
<i>Dans le cas où le salarié n'aurait qu'un PERCO/PERECO (sans PEE), les frais de tenue de compte seront prélevés à hauteur de:</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 20€ si les encours sont supérieurs à 400€</li> <li>- 5% de l'encours si les encours sont inférieurs ou égaux à 400€</li> </ul>	
Cas de déblocages exceptionnels <small>(par ex. mesures pour la protection du pouvoir d'achat)</small>	Selon étendue de la mesure <sup>6</sup>
Frais en cas de retour pour adresse inconnue	15€ TTC
Frais en cas de rejet de prélèvement, de nouvelle présentation ou émission de chèque	14€ TTC
Saisie sur valeurs mobilières	50€ TTC
Recherche d'informations supérieures à 1 an	Format électronique : gratuit Recherche d'original : 50€ TTC
Frais de transferts individuels	1% des avoirs dans la limite de 45€ TTC
Paiement par chèque	3,50€ TTC
Traitement d'une succession	Facturés selon la tranche de l'encours
De 0 à 1000€ d'encours	Gratuit
De 1001€ à 3000€ d'encours	50€ TTC
3001€ d'encours et plus	100€ TTC
Frais de dépôt des avoirs à la Caisse des Dépôts & Consignations ou aux Domaines	30 € TTC
Frais d'arbitrages	Gratuit
Frais d'arbitrages dans le cadre de la gestion pilotée	Gratuit

<sup>1</sup> Tarif H.T et hors frais d'affranchissement en vigueur au 1.01.2024. Les frais de tenue de compte et autres prestations sont précisés dans les conditions particulières

<sup>2</sup> Quel que soit le type de procédure utilisée, tout transfert qui produirait les conséquences d'un transfert collectif (transfert de l'ensemble des comptes actifs de l'Entreprise via des transferts individuels) sera traité comme un transfert collectif au regard de la tarification appliquée.

<sup>3</sup> Tarif en vigueur tenant compte d'un taux de TVA de 20% au 1.01.2024

<sup>4</sup> Prélevé sur les avoirs

<sup>5</sup> Prélevé sur les flux sortants

<sup>6</sup> Information disponible, le cas échéant, sur le site internet [www.arkea-is.com/epargnesalariale](http://www.arkea-is.com/epargnesalariale)